

Concours internes de l'agrégation du second degré et concours internes d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs agrégés dans les établissements d'enseignement privés sous contrat du second degré (CAER) – SESSION 2012

NOR : MENH1031995N note de service n° 2010-253 du 31-12-2010 MEN - DGRH D1

ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Le programme de session 2011 est reconduit ainsi qu'il suit :

Épreuves d'admissibilité

Première épreuve écrite

Les sujets portent sur des thèmes relatifs à l'enseignement de l'éducation physique et sportive des années 1940 à nos jours. Il est attendu des candidats qu'ils identifient et utilisent les données historiques, philosophiques, sociologiques et institutionnelles pouvant éclairer et expliquer l'image, le statut et l'identité de l'EPS en tant que discipline d'enseignement. Leurs réflexions et leurs argumentations seront constamment en relation avec les enjeux et les débats, passés et actuels, de l'éducation physique et sportive.

Orientations thématiques

- émergence et influence des différents courants pédagogiques en EPS ;
- l'exercice, la santé et l'EPS pour tous les élèves ;
- évolution du sport scolaire ;
- évolution de la formation des enseignants d'EPS ;
- techniques du corps et techniques sportives ;
- l'évaluation, la réussite et l'échec de l'élève en EPS.

Deuxième épreuve écrite

Les sujets portent sur des thèmes nécessitant chez les candidats la confrontation de données scientifiques et culturelles aux pratiques et connaissances professionnelles. Parallèlement à une maîtrise des données relatives aux Apsa et à leur utilisation, il est attendu des candidats qu'ils justifient leurs choix dans les mises en œuvre de l'enseignement de l'EPS.

Orientations thématiques

- développement et transformations morphologiques, physiologiques et psychologiques de l'adolescent ;
- acquisitions des habiletés motrices ;
- sollicitation des différentes ressources et développement des compétences chez l'élève ;
- l'épreuve et l'élève en EPS ;
- entraînement en milieu scolaire ;
- hétérogénéité du public scolaire et prise en compte des élèves en situation de handicap.

Épreuves d'admission

Première épreuve	Deuxième épreuve
Liste limitative des Apsa support de la leçon <ul style="list-style-type: none"> - Gymnastique au sol et aux agrès - Athlétisme (sauts et courses : vitesse-relais-haies) - Boxe française - Course d'orientation - Danse contemporaine - Rugby - Basket-ball - Musculation - Natation (nages sportives, sauvetage) - Tennis de table 	Activités <ul style="list-style-type: none"> - Athlétisme - Badminton - Danse - Escalade - Natation - Volley-ball

Déroulement des prestations physiques

La prestation physique d'une durée de 30 minutes est organisée et présentée par le candidat pour illustrer une thématique proposée par le jury. Au cours de cette prestation, une ou des séquences imposées par le programme spécifique à chaque Apsa doivent trouver logiquement leur place en relation avec la thématique. Cette prestation fait suite à un temps de réflexion et de mise en place de 15 minutes n'incluant pas l'échauffement et la récupération et au cours duquel le candidat dispose des deux dernières minutes pour exposer oralement au jury la composition de sa prestation physique.

Évaluation de la prestation physique

La notation porte sur l'ensemble de la prestation physique de 30 minutes dans laquelle les niveaux de compétence et de performance atteints par le candidat dans la ou les séquences d'évaluations imposées seront pris en compte.

Concernant l'épreuve d'athlétisme

L'épreuve se déroule sur un stade d'athlétisme réglementaire où les candidats disposent d'un espace correspondant à trois couloirs contigus de 150 mètres comprenant une ligne droite. La séquence imposée consiste en la réalisation de trois séries de deux courses de quatre-vingts mètres effectuées en ligne droite, départ arrêté (position au choix), le tout réalisé dans un temps maximal de dix minutes. Les deux courses constituant chaque série sont séparées d'une récupération ne pouvant excéder trente secondes et s'effectuent en aller-retour sur deux couloirs contigus. Le candidat doit placer quatre haies (sans contre-poids) sur chaque parcours de quatre-vingts mètres. La première haie est obligatoirement située à quinze mètres du départ. Les distances inter-obstacles et les hauteurs des haies (40 cm au minimum pour les femmes et 56 cm pour les hommes) sont choisies par le candidat pour l'ensemble de la séquence imposée. Chaque série (addition des deux temps de course de 80 mètres) doit être courue plus vite que la précédente.

Pour l'ensemble de la prestation, les candidats disposent du matériel suivant : six haies d'initiation supplémentaires, 20 bandes de marquage souples et antidérapantes, six plots, un starting block et deux pentamètres. Le jury, à la demande du candidat, n'intervient que pour la mesure des distances et/ou des temps.

Concernant l'épreuve de badminton

L'épreuve se déroule sur un terrain réglementaire de badminton. Deux plastrons de niveau différent de pratique sont mis à disposition du candidat pour l'ensemble de la prestation.

Les séquences imposées consistent en la réalisation de deux matchs de simple auto-arbitrés de cinq minutes face à des plastrons de niveau différent et imposés par le jury. Le jury peut aussi être amené à donner des consignes de jeu à l'adversaire dans les séquences imposées.

Pour l'ensemble de la prestation, les candidats disposent du matériel suivant : 24 volants « plume » ou 24 volants « plastique », six bandes de marquage souples et antidérapantes, six plots. La ou les raquettes du candidat sont à sa charge.

Concernant l'épreuve de danse

L'épreuve se déroule dans un espace d'évolution de dix mètres sur dix.

Les candidats doivent intégrer dans leur prestation physique les deux séquences imposées suivantes :

- une composition d'une durée maximale de deux minutes à partir de la thématique proposée initialement par le jury ;
- une improvisation d'une durée maximale de deux minutes à partir d'un inducteur choisi par le candidat parmi deux proposés par le jury. Ces derniers sont donnés à la demande du candidat au cours de la prestation.

Pour la prestation, les candidats disposent du matériel suivant : un lecteur de CD ou MP3.

Le jury n'intervient que pour enclencher un éventuel support sonore proposé par le candidat.

Concernant l'épreuve d'escalade

L'épreuve se déroule sur une structure artificielle d'escalade permettant la pratique du bloc. Les candidats doivent intégrer dans leur prestation physique les deux séquences imposées suivantes d'une durée maximale de cinq minutes chacune :

- une voie de difficulté progressive comprise entre 4a et 6a au choix du candidat ;
- une voie de difficulté progressive comprise entre 5a et 7a au choix du candidat.

Pour la prestation, les candidats disposent du matériel suivant : une corde simple, une corde de rappel, quatre anneaux de cordelettes, quatre sangles cousues, une longe, trois mousquetons à vis, dix dégaines, un huit, une plaquette d'assurage et un auto-bloquant mécanique, un lot de 15 prises variées avec clé allène. Le baudrier est à la charge du candidat. Le jury n'intervient que pour la sécurité (moulinette, tête, bloc).

Concernant l'épreuve de natation

L'épreuve se déroule dans une ligne d'eau de 25 mètres.

La séquence imposée consiste en une série de cinq fois 50 mètres multi-nages réalisée dans un temps maximal de 10 minutes et devant inclure au moins trois nages parmi celles codifiées par la Fina. Les départs peuvent se réaliser soit du plot, soit dans l'eau et chaque 50 mètres doit être réalisé intégralement dans la même nage. Tous les 50 mètres doivent être nagés plus vite que le précédent. Pour la prestation, les candidats disposent du matériel suivant : une planche, un pull buoy et un chronomètre mural. Le jury, à la demande du candidat, n'intervient que pour la mesure des distances et/ou des temps.

Concernant l'épreuve de volley-ball

L'épreuve se déroule sur un terrain de volley-ball réglementaire sur lequel trois lignes supplémentaires sont tracées. L'une permet de délimiter le terrain à huit mètres de large et les deux autres à 7 mètres de profondeur de part et d'autre du filet. Les hauteurs de filet sont de 2,14 mètres pour les candidates et 2,33 mètres pour les candidats. Quatre plastrons de niveau différent de pratique sont mis à disposition du candidat pour l'ensemble de la prestation.

Les séquences imposées consistent en la réalisation de deux matchs à deux contre deux, de 5 minutes de jeu effectif. Au début de l'épreuve le jury annonce au candidat les deux équipes de deux plastrons qu'il affronte durant ces deux périodes. Le candidat choisit lors de chacune d'elles, son partenaire, parmi les deux autres plastrons disponibles. Pour une séquence, le terrain est fixé à 8 mètres de large sur 18 mètres de profondeur, le service s'effectue dans la zone de terrain comprise entre 7 et 9 mètres du filet et la zone de réception de service se situe en deçà des 7 mètres adverses. Pour l'autre séquence, le candidat choisit la surface de jeu en indiquant les lignes qui déterminent la largeur et la profondeur. Durant ces deux séquences, les frappes dirigées dans le camp adverse doivent l'être à une main en frappe sèche ou à deux bras en manchette. Au cours de celle-ci, le candidat évolue dans le rôle de son choix et éventuellement dans un autre rôle défini par le jury. Ce dernier peut aussi être amené à donner des consignes de jeu.

Pour la prestation, les candidats disposent du matériel suivant : dix ballons, dix bandes de marquage souples et antidérapantes, huit plots, une paire de mires. Le jury n'intervient que pour l'arbitrage.

Évaluation de l'entretien

L'entretien, d'une durée totale de 45 minutes, débute par un exposé de dix minutes au maximum, le candidat disposant de dix minutes de préparation. Cet exposé fait suite à une question initiale du jury dont la thématique est différente de celle de la prestation physique. L'entretien peut être étendu à des activités permettant de répondre à des objectifs éducatifs d'un même type. La notation de l'entretien porte sur le niveau de connaissances techniques et didactiques dans l'activité choisie par le candidat et peut aborder les différentes séquences de la prestation physique.

L'épreuve est appréciée pour moitié sur la prestation physique et pour moitié sur les qualités manifestées par le candidat lors de l'entretien (coefficient 2).